

Paris, 10 février 1920

5337



Chère amie,

Les beaux jours qui viennent
de s'échauffer ont dû vous faire avoir
de bien plus que le temps médian
d'aujourd'hui ne vous faire pas fort.
Bientôt je serais moins fort que vous,
Mes dernières exercices oratoires ne m'ont
pas réussi, je ne saurais dire que mes conférences
de samedi et d'hier m'ont passablement
fatigué, j'ai eu beau me rendre au bois
de Vincennes samedi pour prendre l'air; le
remède n'a pas été bien efficace, à vrai dire,
le bois est encore fort humide et vers
n'y annonce le printemps. Ce n'est pas
comme mon jardin de Affonds, tout
on m'écrit qu'il est tout fleuri, de violettes,
je suppose, et de primevères. Et je ne le verrai
que dans nos mois, quand ces pauvres fleurs
auront disparu...

Il m'est revenu que l'immortel
Baudrillard organise une pétition

pour obtenir au Parlement
que le droit de conférer les
grades académiques soit reconnu
aux Facultés libres, c'est-à-dire à
son Institut catholique. La Sorbonne
et Pansou n'ont qu'à se bien
tenir, voilà une terrible concurrence
qui se prépare! A première vue, cela
me paraît tellement réjouissant que
je me suis déjà vu la chose faite
et dénombrer les docteurs qui sortent
de l'Institut Baudrillard. Mais je
crains que la plaisanterie ne soit mal
prise. Et moi-même serais peut-être de
n'y pas faire attention. En tout cas, si
j'avais un conseil à donner à cet empressé
Félat, ce serait de modérer ses desirs.
Un bon curé, — d'un village de Champagne
complètement ruiné, c'est le curé à qui j'ai
donné mon appartement de chapelle, — m'écrivait
recentement que le besoin le plus urgent de
l'Eglise en France serait d'avoir un statut
légal. Le bon curé n'avait pas tout à fait
tort. Lui et ses confrères devraient même avoir
un peu plus de sécurité pour leur ministère.

que de contempler Baudrillard
dans une nouvelle auréole de gloire.

Après de ce même aurore je vais vous
contar une histoire qui montre bien
l'esprit de l'Eglise. Lorsque je lui donnai
ma chapelle, dont il avait grand besoin, l'autre
sa sacristie étant en ruines, mon ami avait
eu devant lui l'évêque de Châlons, pour
ne pas être accusé d'avoir reçu sans autorisation
les présents d'un excommunié, l'évêque n'osa
prendre sur lui d'approuver la chose, et il
consulta l'archevêque de Reims, qui ne fut
pas moins perplexé. Alors on consulta
Rome, et Rome, par l'organe de
Gaspard, fit cette sage réponse : « Que le
curé accepte, et qu'il dise la messe
pour le donateur ». — Est-ce ainsi, amicalement ?

Je ne vous parle pas des événements.
Il me semble que Clemenceau a montré
beaucoup d'esprit en s'en allant en Egypte.
On ne pourra pas dire qu'il veut créer des
ennuis à ses successeurs.

Affectueux respects,

A. Laisy

2338